



PAS À PAS

LETTRE D'INFORMATION ASSOCIATION D'AIDE AUX MIGRANTS - CHERBOURG EN COTENTIN

ÉDITION SPÉCIALE - JANVIER 2024

JOURNÉE INTERNATIONALE DES MIGRANTS - 18 décembre 2023

Prise de parole de Martine COTE-COLISSON

Nous sommes rassemblés ce soir devant ces doubles clôtures érigées dans le cadre du dispositif international ISPS (International Ship and Port facility Security) qui vise à empêcher les sans-papiers, les migrants d'entrer sur le territoire britannique.

Il a été financé (3,2 millions d'euros) par le Royaume Uni, notre pays en a été l'exécuteur.

La France, souvent, a rejeté les demandes d'asile de ces hommes et de ces femmes, les a très mal accueillis, l'Europe ne veut pas d'eux et pourtant.....on ne leur permet pas de partir alors que rien n'est fait pour qu'ils aient envie de rester.

Or, les travaux colossaux réalisés par le port de Cherbourg (3,5 kms de clôture doublées de 4 mètres de haut, un gardiennage encore plus sécurisé avec des maîtres chiens, un éclairage renforcé) ne les dissuadent pas de leur projet, rendant juste leurs tentatives de traversée de la Manche plus dangereuses, leurs blessures plus graves.

Rappelons que si, en 2022, 45 000 exilés ont tenté de gagner l'Angleterre ou l'Irlande, ils ont été un peu moins en 2023 en raison de conditions météo exécrables pendant l'été (30 000 d'après la Préfecture du Nord), mais que les passeurs, en raison de la plus grande militarisation des frontières, leur font prendre de plus en plus de risques, surchargeant les bateaux, multipliant les départs à la hâte, sélectionnant parfois les candidats au passage en les frappant.

Les départs se font de toujours plus loin par rapport aux côtes britanniques : il n'y a que 42 kilomètres entre Calais et Douvres, au Royaume-Uni, mais le double entre les plages de Berck et Hastings, ce qui impose aux sauveteurs en mer de couvrir un périmètre toujours plus large.

Après avoir imaginé le concept des «taxi-boats», des bateaux mis à l'eau en amont qui récupèrent les migrants directement dans l'eau – où les forces de l'ordre n'ont plus le droit d'intervenir –, les passeurs organisent maintenant des départs simultanés. «Comme ça, les forces de l'ordre arrêtent un ou deux bateaux, mais le troisième réussit à prendre la mer» explique l'association Osmose 62.

Mais ce que nous constatons avec amertume et colère à

Cherbourg ou tout au long des côtes de la Manche n'est qu'une illustration du durcissement des politiques migratoires des pays de l'Union, qui érigent l'Europe en forteresse protégée par des murs de grillage, des frontières fermées, et par un refoulement vers des pays tiers.

Aujourd'hui, l'Europe semble prête à tout pour freiner l'immigration, y compris à s'asseoir sur ses principes démocratiques.

Du Royaume-Uni à l'Allemagne, de l'Italie et l'Espagne, en passant par la Suède, le Danemark, la Hongrie ou la Pologne, les pays membres de l'UE (ou ex membre) multiplient les mesures dissuasives à destination des ressortissants africains, moyen-orientaux ou venant des Balkans.

En 2013, quelque temps après les « Printemps arabes », le pape François s'était rendu sur l'île de Lampedusa pour témoigner de sa solidarité avec les nouveaux arrivants.

10 ans plus tard, sur cette même île, l'heure n'est plus à l'affirmation des droits humains, et les visites d'Ursula Von der Leyen ou de Georgia Meloni en témoignent, tout comme la visite des dirigeants européens venus en Tunisie en juin pour y négocier un accord sur les migrants avec le régime autocratique de Kaïs Saïd.

Partout sur le continent les portes se ferment.

En Allemagne, plusieurs mesures ont été adoptées par le gouvernement de Markus Söder et les chefs de 16 régions allemandes :

- réduction des aides versées aux réfugié-e-s,
- durcissement des contrôles aux frontières,
- accélération du processus de demande d'asile,
- élargissement des droits de la police lors des opérations de reconduite aux frontières,
- ouverture de négociations avec les principaux pays de départ pour mettre en place des accords de rapatriement,
- possible sous-traitance des dossiers de demandeurs d'asile dans des centres d'accueil installés en Afrique, entre autres.

Après le « wir schaffen das » (« nous y arriverons ») d'Angela Merkel qui avait ouvert la porte à plus d'un million de réfugiés, son successeur change radicalement de cap.

Au Royaume Uni, même si la cour suprême a confirmé le 15 novembre l'illégalité de la fameuse « politique Rwanda », Rishi Sunak a très vite travaillé sur l'élaboration d'une loi d'urgence, toujours dans le but de transférer les demandeurs d'asile au Rwanda. Et sa manœuvre a été couronnée de succès, puisque cette loi a été adoptée le 12 décembre, et qu'une soixantaine de députés de l'aile droite de la majorité souhaite extraire le Royaume Uni de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (ECHR).

De plus Rishi Sunak, toujours lui, a réitéré son ambition de « stopper les bateaux », ceux-là même sur lesquels les exilés en transit à Cherbourg cherchent désespérément à monter.

En Espagne, le premier ministre socialiste Pedro Sanchez fait pression sur le Sénégal pour renforcer les contrôles côtiers et bloquer les départs, tandis qu'en Suède, pays ayant eu longtemps une politique d'accueil généreuse, les conditions se durcissent (moins de permis de séjour permanent, règles plus strictes concernant le regroupement familial, accès aux prestations sociales conditionnées à la maîtrise de la langue suédoise).

Résultat : le nombre de demandeurs d'asile en Suède a diminué de 25 % de janvier à juin 2023 par rapport à la même période en 2022.

En raison de l'augmentation du nombre des migrants et de la supposée menace terroriste aux frontières de l'Union Européenne, les pays de la périphérie de l'espace Schengen ont suspendu temporairement le régime de la libre circulation.

Les contrôles aux frontières ont été rétablis en Allemagne, parfois en France, au Danemark, en Suède, en Pologne, en République tchèque, en Slovénie, en Italie, en Autriche.

On est très loin de la fameuse « libre circulation des hommes et des idées » d'antan.

Ces contrôles accrus n'ont évidemment pas dissuadé les migrants qui, arrivés aux portes de l'Europe après un périple cauchemardesque, franchissent désormais les frontières plutôt la nuit, par des chemins dangereux, loin des postes-frontières officiels, en prenant des risques insensés et en passant sous des barbelés à lames de rasoir, les si joliment et si mal nommés concertinas.

A Cherbourg, les exilés, dont on sait que rien ne les arrêtera dans leur volonté de partir, tentent de passer au-dessus des barrières qui se dressent entre eux et ce qu'ils croient être un Eldorado, de l'autre côté de la Manche.

Et ils se blessent, gravement, tombent, se font prendre, d'un côté ou de l'autre de la mer, mais toujours recommencent parce que là-bas, quelqu'un les attend, un membre de leur famille, une communauté.

Pour conclure, on voit que sous la pression des élections européennes à venir le durcissement des politiques migratoires s'accroît, sans que les partis progressistes ne réagissent beaucoup et finissent par légitimer des positions traditionnellement d'extrême-droite.

Le Haut commissaire de l'ONU pour les réfugiés appelle les Européens, qui sont, dit-il, une référence pour le reste du monde en matière de protection des réfugiés, à ne pas servir désormais de mauvais exemple.

Il dénonce les discours de certains politiciens qui « créent une peur, suscitent une vague d'hostilité pour gagner des voix », ce qui n'est qu'« une manipulation politique ». Sous pression pour les élections à venir, les réformistes sociaux démocrates renoncent à défier la droite en la suivant sur le terrain sécuritaire, et les grands partis traditionnels finissent par légitimer des positions traditionnellement d'extrême-droite.

Loin d'affaiblir ces mêmes partis lors des scrutins, ils peuvent finir par contribuer à leur ascension, ce que révèlent plusieurs études (source : étude menée dans 12 pays d'Europe occidentale par la maison d'édition Cambridge University Press)

En France, à propos de laquelle il faut rappeler qu'elle n'accueille « que » 641 000 réfugiés (contre 2 509 500 en Allemagne), la loi présentée aujourd'hui à la commission mixte paritaire s'annonce plus répressive que prévu.

Et au milieu de toutes ces tempêtes politiques, des hommes, des femmes de plus en plus nombreux (36,4 millions de réfugiés dans le monde, dont 40 % d'enfants source : UNHCR) s'accrochent à leur rêve d'une vie meilleure et continuent à embarquer, en Méditerranée ou en mer de la Manche, au péril de leur vie.



Prise de parole de Bruno CHAMPION

Tous les 2 ans en moyenne, depuis 1945, un ministre de l'Intérieur fait entendre « sa petite musique » en affirmant qu'il faut « contrôler les flux migratoires », au moyen de lois, décrets, circulaires,...

Alors, on crée des « réformes » qui complexifient les droits des étrangers : ainsi les conditions de délivrance de la carte de résident de longue durée ont changé 8 fois depuis 1984 ; les critères de régularisation des immigrés sans papiers ont été redéfinis + de 15 fois en 50 ans !

Nous savons tous que les flux migratoires dépendent bien davantage de circonstances extérieures (fuite de pays en guerre, tentatives d'échapper aux régimes autoritaires, à la misère à laquelle les puissances occidentales ne sont pas étrangères...) que de décrets ou de lois !

En mai 2022, c'est pour lutter contre le projet social et politique haineux du RN qu'Emmanuel Macron a été réélu pour un deuxième mandat. En juin, le ministre de l'Intérieur annonce un projet de loi, intitulé : « Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration »... Décembre 23, la « loi Darmanin », dite loi asile et Immigration vient d'être « votée » dans les conditions que l'on sait, accouchée au forceps par un gouvernement aux abois qui, en cherchant son salut dans une droitisation extrême, prétend répondre au supposé désir des Français d'être protégés de la vague submersive et menaçante de l'immigration !

La France se retrouve avec une loi qui bafoue les droits fondamentaux, tels qu'exprimés dans la DUDH, une loi qui bafoue les valeurs républicaines, une loi dont les instigateurs, d'un cynisme effréné, comptent sur le Conseil Constitutionnel pour retoucher ce qui ne serait décidément pas acceptable, après le coup de force de la droite, cautionné par le ministre lui-même !

Une loi déconnectée de la réalité, laissant (ac)croire que la France reçoit un trop grand nombre d'immigrés, alors qu'elle fait moins sa part que d'autres pays d'Europe ... qui en reçoivent bien davantage, dans un contexte mondial où la population immigrée a fortement augmenté ces 20 dernières années.

Communiquant fin 2022 sur ce qui était encore son projet de loi, le ministre de l'Intérieur déclarait dans une formulation très infantilisante pour le peuple dont il se targue d'être issu vouloir « être méchant avec les méchants, gentil avec les gentils » en « rendant impossible la vie des étrangers faisant l'objet d'une OQTF. (Obligation de quitter le territoire français).

Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » : en novembre 2022, Darmanin déclarait : « il se passe parfois 2 ans avant que la personne ne soit expulsable... il ne faut pas laisser le temps de créer des droits qui

viendraient contredire les décisions prises légitimement par les préfetures ».

Intégration ? Le ministre ne craindrait-il pas que ces personnes puissent réellement s'intégrer ? Préférerait-il l'expulsion à l'intégration ? En effet, il faut du temps pour s'intégrer, du temps que les personnes migrantes, qui maîtrisent bien souvent davantage de langues que nous-mêmes, s'emploient à apprendre la nôtre, dans la mesure des faibles possibilités qui leur sont offertes. Du temps que les bénévoles d'associations comme la nôtre, l'itinérance, passent à tenter de pallier les insuffisances notoires d'offres de l'Etat.

Ce ne sont pas les « méchants » qui sont visés par la loi, ce sont tous les étrangers, ou plutôt tous les étrangers hors Union Européenne, qui sont visés, comme « illégitimes par nature ».

La loi Asile Immigration remet en cause les principes républicains fondamentaux :

- Instauration de quotas migratoires, avec la tenue d'un débat parlementaire annuel jugeant du nombre d'étrangers que le pays peut accueillir.
- Conditionnement des aides sociales à 5 ans de séjour régulier sur le territoire français : restriction du droit au logement des personnes en situation régulière qui ne viennent pas de l'UE, accès aux allocations familiales, aux APL ou à l'APA avec un délai de carence de 5 ans ou de 30 mois d'activité professionnelle. Les conséquences du conditionnement des droits sociaux à l'allongement de cette durée de séjour sont terribles. Les premières victimes de cette « préférence nationale », selon l'étude menée par le collectif « Nos services publics », ce sont 100 000 personnes de plus privées de leurs droits sociaux, dont 30 000 enfants qui se retrouveraient ainsi sous le seuil de très grande pauvreté ! Restriction de l'hébergement d'urgence pour toute personne sous OQTF ou déboutée du droit d'asile, sauf si c'est dans l'attente de son éloignement ! C'est la fin du droit inconditionnel à l'hébergement d'urgence ! C'est la mise à la rue imposée de milliers de personnes, dont la plupart resteront en France pour y vivre et essayer de faire vivre leur famille restée au pays, et parmi elles, de nombreuses femmes seules avec enfants.
- Rallongement des délais d'accès à un titre de séjour.
- Même si la suppression de l'AME (Aide Médicale d'Etat) et son remplacement par l'AMU n'est plus à l'ordre du jour devant la levée de boucliers que cela a suscité chez certains présidents de conseils départementaux, et surtout dans le corps médical, on sait que la réforme du dispositif sera étudiée séparément en 2024, probablement lors de l'examen du budget de la Sécurité sociale.

- Les conditions du regroupement familial deviennent de plus en plus difficiles : avant même de quitter leur pays pour rejoindre un.e conjoint.e, un père, une mère régularisé.e.s en France, les candidats au regroupement devraient témoigner d'un niveau de maîtrise d'une langue qui n'est pas la leur. Est-ce vraiment vouloir « améliorer l'intégration » que d'exiger des personnes migrantes une connaissance minimale de la langue française avant d'entrer sur le territoire ? Allons-nous exiger des femmes afghanes auxquelles l'école est interdite, qu'elles maîtrisent le français avant d'espérer séjourner dans notre pays ? Et il faut bien savoir que ces mesures de regroupement familial ne concernent environ que 12000 personnes par an !
- Durcissement pour l'accès à la nationalité française : comme en 1993, avec les lois Pasqua, abrogées depuis, voilà qu'on remet à nouveau en cause le droit du sol : les enfants nés en France de parents étrangers devront manifester la volonté, peu avant leur majorité, d'acquérir la nationalité française. A l'école, il y aura des petites françaises, des petits français, et des petits...moins français. N'oublions jamais les slogans haineux de l'extrême-droite de l'entre-deuxguerres, stigmatisant les « français de papier », ou clamant « être français, ça se mérite ». « Pour que la France reste la France », a déclaré Macron.
- Simplification concernant les procédures administratives afin que les OQTF prononcées deviennent exécutoires. Si ces mesures d'éloignement sont si longues à exécuter, c'est d'abord parce que les motifs avancés par les autorités sont souvent très fragiles... et surtout parce que les pays vers lesquels la France veut renvoyer les déboutés du droit d'asile ne sont pas pressés de voir leurs ressortissants revenir sur leur territoire
- En lieu et place de 3 juges à la CNDA, dont un représentant du HCR et un autre assesseur nommé par le Conseil d'Etat, la personne visée par une OQTF aura affaire à un juge unique, ouvrant ainsi la porte à l'arbitraire des décisions.
- Mise en place d'une caution pour les étudiants étrangers hors UE, étudiants dont les droits d'inscription sont déjà différenciés depuis 2019. (droits d'inscription de 2300 à 3800 € , selon le diplôme préparé, licence ou master 2 au lieu de 170 à 250 € pour leurs camarades issus de l'UE). Mesure en réalité peu appliquée, par de nombreux présidents d'Université, jusqu'ici. Ce sera maintenant plus difficile de s'en affranchir, la loi immigration inscrivant la généralisation de ces droits différenciés dans le code de l'éducation.
- La régularisation par le travail, tant mise en avant pour rassurer les employeurs ne concernera que les sans papiers travaillant dans les métiers en tension, résidant en France depuis au moins 3 ans et capables de présenter 8 bulletins de salaire consécutifs ! Rappelons que des pans entiers de notre économie (bâtiment, restauration, hygiène des locaux, aide à la personne, garde d'enfants..) reposent sur ces travailleurs souvent exploités et précarisés, dont la participation à la richesse nationale n'est pas reconnue.

« La préférence nationale — c'est-à-dire l'idée que les étrangers en situation régulière n'ont pas accès à tous les mêmes droits que les Français — laisse à entendre que les immigrés pèsent un poids important sur les services sociaux. En réalité, d'après un rapport récent de l'OCDE, la contribution des immigrés sous la forme d'impôts et de cotisations est légèrement supérieure aux dépenses publiques consacrées à leur protection sociale, leur santé et leur éducation. » - Esther Duflo, Prix Nobel d'économie 2019 pour ses travaux sur la pauvreté.

La nouvelle loi conditionne l'obtention d'un titre de séjour pour les personnes migrantes au strict respect des principes républicains. Or, force est de constater que toutes ces exigences énoncées dans la loi s'éloignent des principes républicains d'égalité et de fraternité qu'on exige des candidat.e.s au séjour en France.

L'immigration, est une richesse économique, intellectuelle, artistique, sportive. Ce n'est pas une menace !

C'est pourquoi nous disons NON à cette loi inique, dont nous exigeons le retrait !

